



## AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS

**La société JUST IN TIME**, Société par Actions Simplifiée au capital de 5.000 euros, ayant son siège social 7 rue des Mares 91700 Sainte-Geneviève-des-Bois, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Evry sous le numéro 827 479 221, représentée par son représentant légal, **Interdit l'accès à l'une de ses salles d'Escape Game, nommée AUTOPSIE aux personnes âgées d'au moins 16 ans**. Les mineurs âgés de 16 à 18 ans non accompagnés ne peuvent accéder aux salles qu'à la condition de remplir la présente autorisation parentale.

**Je, soussigné(e) Madame/Monsieur** \_\_\_\_\_ (indiquer le nom et le prénom), demeurant \_\_\_\_\_, agissant en qualité de titulaire de l'autorité parentale, déclare avoir pris connaissance des Conditions Générales de Vente de la société JUST IN TIME disponible sur le site internet [www.justintime-escapegame.fr](http://www.justintime-escapegame.fr) (rubrique CGV) et

**Autorise expressément mon enfant** \_\_\_\_\_ (préciser le nom & le prénom), né(e) le \_\_\_\_\_, demeurant à la même adresse (ou une autre si elle est différente) à participer aux activités d'Escape Game proposées par la société JUST IN TIME pour la salle AUTOPSIE.

Toute participation d'une personne mineure est effectuée sous l'entière responsabilité des titulaires de l'autorité parentale sur la personne concernée. **Je certifie avoir l'autorité parentale sur cet enfant** au sens des articles 371-1 et suivants du code civil.

Signature du parent ou du titulaire de l'autorité parentale **précédée de la mention « Lu et Approuvé »**

Fait à \_\_\_\_\_

Le \_\_\_\_\_